



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

COMITE PLENIER
67^{ème} session (19 juin - 28 juin 2024)

**Point 6 - Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins
pacifiques**

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis les origines de son programme spatial il y a maintenant plus de soixante ans, la France s'est constamment engagée à garantir une utilisation et une exploration libre et pacifique de l'espace, pour le bien et l'intérêt de tous les peuples et dans le respect du droit international.

La délégation française considère qu'une application pleine et entière de la Charte des Nations Unies, ainsi que des principaux traités négociés au sein de ce comité, constitue la condition première et indispensable condition au maintien du caractère pacifique des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. La France souhaite ici réitérer l'importance fondamentale qu'elle accorde à l'universalisation et à l'amélioration de la mise en œuvre de ce droit spatial, socle normatif commun pour tous les États.

Dans le même temps, la sécurité spatiale (*space safety*) et la sûreté spatiale (*space security*) demeurent plus que jamais des objectifs prioritaires et complémentaires. Nous rappelons qu'un usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique s'abstient de rhétoriques et comportements - depuis le sol ou l'espace - agressifs. Une utilisation pacifique de l'espace est également aussi transparente que possible, et fait correspondre le discours avec les actions. Nous invitons les États membres de ce comité à mettre en œuvre sans attendre les recommandations contenues dans le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance (TCBM) agréé au consensus en 2013 à Genève, car la transparence des activités spatiales est un pilier de la sécurité et de la sûreté spatiales.

La dualité inhérente aux systèmes spatiaux est à la fois un fait ancien et connu et un défi permanent. Ce comité a relevé ce défi –depuis plus de soixante ans : créer les conditions de la confiance sur le long terme, en construisant progressivement des compréhensions communes et des solutions pérennes et pragmatiques au bénéfice de tous pour encadrer nos activités. C'est cette confiance bâtie dans le temps long qui a permis à notre comité d'adopter le socle fondamental que sont les 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, et de les faire endosser par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique est celui qui tient compte des activités des autres États dans l'espace, permet leur coordination et favorise la coopération internationale. Et, là encore, les 21 lignes directrices nous donnent un cap et une ambition clairs ; à nous de les appliquer et les enrichir le moment venu.

Monsieur le Président,

Un strict respect du droit international, et en particulier du droit spatial, un comportement non-agressif en conformité avec la Charte des Nations Unies et un esprit coopératif devant les enjeux de l'avenir qui permette à tous les États et les autres acteurs spatiaux de jouir durablement des bénéfices de l'espace : voici ce qui, hier comme aujourd'hui et demain, caractérise l'usage pacifique de l'espace.

Enfin, ma délégation souhaite rappeler que les discussions sur le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie n'ont pas permis de répondre à l'ensemble des questions de fond que ce texte soulevait. Il est indispensable que les Etats membres puissent trouver des réponses à leurs interrogations qui portent sur l'économie générale du texte ainsi que sur certains principes qu'il introduit et leur assise juridique.

Je vous remercie de votre attention. /.